

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :
02/03/2018**

L'an deux mille dix huit et le douze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian , Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

Présents : M. RAMEAU (Proc.) Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. M. ROUCH.

Absente excusée : Mme CAHUZAC (Proc.M. RAMEAU)

Absente : Mme TONELLO

D.C.M n° 3.12

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à 24 heures et création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet.

Madame DALLA-ZANNA Rosanna a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le besoin de porter à 35 heures le poste d'Adjoint Technique Territorial créé à 24 heures. Cette proposition a été soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire qui dans sa séance du 14/02/2018 a émis un avis favorable à la création de ce poste après suppression du poste à 24 heures.

Il y a donc lieu aujourd'hui de valider cette décision.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de supprimer le poste de titulaire d'Adjoint Technique Territorial à 24 heures hebdomadaires ;
- de créer 1 poste de titulaire d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35h)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **15.03.2018**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 14 mars 2018

